

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE ST HILAIRE D'OZILHAN

5 avril 2016

L'an deux mille seize, et le cinq avril, à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT HILAIRE D'OZILHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OZENDA Liliane.

Présents : Mmes BIANCHINI, WICKER, SULTANA, OZENDA et Mr FERRANDIS Jean-Luc.

Absents excusés : Mrs CENATIEMPO et VERTAURE.

Procurations : Mme CAVAGNA à Mme SULTANA
Mme GAUTRIAUD à Mme OZENDA.

Mme Nathalie SULTANA a été désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du compte administratif 2015 établi par Mr CENATIEMPO :

Le compte administratif qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 5.713,00 € est approuvé à l'unanimité.

2- Affectation des résultats 2015 :

Les résultats de l'exercice 2015 sont reportés comme suit :

002 Résultat de fonctionnement reporté 5.713,00 €.

Approbation à l'unanimité.

3- Approbation du compte de gestion 2015 établi par Mr FORGET :

Le compte de gestion laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 5.713,00 €. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

4- Vote du budget 2016 :

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 17.600,00 €

Pas de section d'investissement.

Le budget 2016 est voté à l'unanimité.

5- Adhésion Arcopred :

Présentation de la convention et de son coût (20 € par an). Cette convention est approuvée à l'unanimité, le conseil d'administration autorise le Président à la signer.

6- Convention téléassistance :

Renouvellement de la convention entre Présence 30 et le CCAS. Ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée.